



La ville de Chauny propose des services d'accueil périscolaire adaptés à vos besoins. Le fonctionnement de ces services débutera le **lundi 2 septembre 2024 le soir**.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

- L'inscription se fait via le portail famille sur le site de la ville avec votre identifiant à partir du **1^{er} août 2024** : <https://www.espace-citoyens.net/portail-famille-chauny/espace-citoyens/Home/AccueilPublic>
- Les réservations se font avant le jeudi midi (12h00) de la semaine en cours pour la semaine d'après.



Attention, vous devez impérativement :

- mettre à jour la fiche sanitaire de votre enfant ;
- réserver les activités avant le **jeudi 29 août midi (12h00)** pour la semaine du lundi 2 au vendredi 6 septembre 2024.

CONTACTS

Une référente administrative des activités extrascolaires et périscolaires

Mme MOUGEL Nadia

☎ 06 59 70 16 07

✉ nadia.mougel@ville-chauny.fr

Un référent administratif adjoint des activités extrascolaires et périscolaires

M. COMMARTEAU Yohann

☎ 03 23 39 88 19 (le matin)

✉ yohann.commarteau@ville-chauny.fr



JOURS, HORAIRES ET LIEUX D'ACCUEIL

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

- Accueil du matin : 7h15 - 8h45 ;
- Accueil du soir : 16h30 - 18h00.

Les accueils se font :

- A l'école **maternelle Germaine Harleux** : pour les enfants scolarisés à l'école maternelle Germaine Harleux et l'élémentaire Boullouche ;
- A l'école **maternelle de la Chaussée** : pour les enfants scolarisés aux écoles maternelle et élémentaire de la Chaussée ;
- Pour les autres écoles, les accueils se font dans les établissements respectifs.

ÉTUDES SURVEILLÉES

La ville propose un service d'études surveillées dans les écoles élémentaires encadrées par les professeurs des écoles (en fonction de la demande et sous condition du volontariat des enseignants). Les inscriptions se feront dès le **lundi 2 septembre 2024**. La date du début de fonctionnement du service sera communiquée dès la rentrée par les enseignants. La tarification se fait en fonction du quotient familial.

LES MERCREDIS

- Accueil à la journée : 8h15 - 18h15 (avec restauration) ;
- Accueil l'après-midi : 13h15 - 18h15.

Le fonctionnement de l'accueil périscolaire du mercredi débutera le **4 septembre 2024**.

TARIFICATION

PÉRISCOLAIRE ET ÉTUDES SURVEILLÉES

| QUOTIENT FAMILIAL | MATIN OU SOIR | REMISE 25%* | MATIN ET SOIR | REMISE 25%* |
|-------------------|---------------|-------------|---------------|-------------|
| <700 | 1,70 € | 1,30 € | 3,00 € | 2,25 € |
| >700 | 2,30 € | 1,70 € | 4,00 € | 3,00 € |

MERCREDIS

| | QUOTIENT FAMILIAL | DEMI-JOURNÉE | REMISE 25%* | JOURNÉE | REMISE 25%* |
|-----------|-------------------|--------------|-------------|---------|-------------|
| Chaunois | <700 | 3,75 € | 2,80 € | 7,50 € | 5,60 € |
| | >700 | 5,00 € | 3,75 € | 10,00 € | 7,50 € |
| Extérieur | <700 | 7,50 € | 5,60 € | 15,00 € | 11,25 € |
| | >700 | 10,00 € | 7,50 € | 20,00 € | 15,00 € |

(*) Une réduction de 25% est appliquée à partir du deuxième enfant lorsque plusieurs enfants d'une même famille fréquentent l'accueil périscolaire simultanément.